

Ecoutes Sarkozy : Valls était informé des perquisitions chez Me Herzog

LE MONDE | 14.03.2014 à 10h44 • Mis à jour le 14.03.2014 à 11h48 | Par Laurent Borredon et David Revault d'Allonnes

Il n'a rien vu, rien entendu, rien su. Manuel Valls campe sur sa position de départ : c'est à la lecture du *Monde* du 7 mars que le ministre de l'intérieur, à sa grande stupéfaction, a découvert l'existence d'écoutes téléphoniques visant Nicolas Sarkozy (*Le Monde* du 14 mars). Christiane Taubira, Jean-Marc Ayrault, François Hollande, tous ont – plus ou moins – varié et divergé dans leurs versions. Pas lui. Son cabinet concède tout juste, vendredi 14 mars, que M. Valls a été informé des perquisitions du 4 mars chez l'avocat de M. Sarkozy, Thierry Herzog, et le premier avocat général près la Cour de cassation, Gilbert Azibert. Sans poser plus de questions que ça.

Cela fait du ministre de l'intérieur, dans cette affaire, un véritable récidiviste de l'ignorance. Il n'aurait, tout d'abord, pas été informé de la mise en place d'un dispositif d'écoutes de l'ancien chef de l'Etat en septembre 2013, puis des soupçons de trafic d'influence qui sont nés des conversations interceptées entre le 28 janvier et le 11 février par les policiers de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI).

« Je n'avais pas à être informé de l'existence de ces écoutes et encore moins de leur contenu », répète au *Monde* M. Valls. Il a été appuyé sur ce point par Christian Lothion, directeur central de la police judiciaire (DCPJ) jusqu'au 31 décembre 2013. *« Les juges agissent en toute indépendance, assure le ministre. Ils avaient bien évidemment conscience que l'affaire était très sensible. Quand ils procèdent à des écoutes, ils ne veulent pour rien au monde que cela sorte. Les officiers de police judiciaire qui travaillent pour eux sont extrêmement sûrs. »* *« Quand il n'y a pas de risque que le ministre informe la personne mise sur écoute, il n'y a pas de raison de ne pas lui dire »,* relativise un haut responsable policier.

Mais la non-information du ministre ne s'arrête pas là, puis qu'il n'aurait ensuite pas été averti par Christiane Taubira lorsque celle-ci prend connaissance du dossier, le 26 février. Et personne – ni la ministre de la justice ni le premier ministre, prévenu selon Matignon deux jours plus tard – n'aurait jugé bon d'alerter le ministre de l'intérieur.

« RIEN N'EST FORMALISÉ, CAR TOUT EST ILLÉGAL »

Seule concession, donc, le cabinet de M. Valls reconnaît avoir été informé des perquisitions du 4 mars. *« Quand un acte de procédure judiciaire va avoir un effet sur l'ordre public, un retentissement médiatique ou peut nécessiter des mesures de surveillance, il est bien évident que le ministre de l'intérieur est informé. On était prévenu, assure-t-on place Beauvau. Mais être prévenu de l'acte qui va avoir lieu chez Untel, et savoir qu'il va avoir lieu pour tel motif et pour tel chef de poursuite, ce n'est pas la même chose. »*

Le problème, c'est qu'au ministère de l'intérieur, dans ce domaine, « *rien n'est formalisé, car tout est illégal* », résume avec humour un commissaire. Légalement, l'autorité administrative ne doit pas être informée des détails et de l'avancement d'une enquête judiciaire. Le directeur général de la police nationale (DGPN), le préfet Claude Baland, s'est d'ailleurs aligné sur la position de son ministre : lui aussi n'a rien su jusqu'au 7 mars. En pratique, le DGPN et le ministre sont pourtant informés chaque jour d'affaires et de dossiers, dans un grand flou juridique. Sur le terrain, les enquêteurs se trouvent confrontés à une triple hiérarchie : juge d'instruction, parquet, police. « *Tu es entre les trois et tu jongles* », explique l'un d'eux.

Dans l'entourage du ministre de l'intérieur, les sorties médiatiques de l'ancienne patronne de la PJ de 2004 à 2008, Martine Monteil, proche de Nicolas Sarkozy, irritent au plus au point. M^{me} Monteil a jugé « *invraisemblable* » que le ministre ne soit pas au courant.

« *Il est inquiétant que le non-respect du droit apparaisse comme la norme, y compris parfois dans la presse. On en vient à s'étonner que ce gouvernement n'utilise pas les mêmes méthodes que ses prédécesseurs !* », juge le ministre. « *C'est la première fois que j'entends un directeur central de la PJ laisser entendre qu'il a violé la loi avec constance* », appuie le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas (PS, Finistère), un proche de M. Valls.

Le ministre de l'intérieur atteint dans ce dossier les limites du « ni vu-ni connu » déjà expérimenté au moment de l'affaire Cahuzac. Il était alors habilement passé entre les gouttes, alors que son collègue de l'économie, Pierre Moscovici, vivait des semaines difficiles. La stratégie avait à nouveau été utilisée en début d'année lors de la publication par *Closer* de photos révélant la relation du président avec l'actrice Julie Gayet, un épisode qui avait posé la question de la sécurité du chef de l'Etat.

« **QUI PEUT LE CROIRE ?** »

A droite mais aussi à gauche, la méthode exaspère. « *Il n'est jamais au courant de rien. Cahuzac, Gayet... Si le ministre de l'intérieur n'est pas informé par le DCPJ qu'il y a des écoutes, alors il ne sert à rien* », s'agace un vieil ami du chef de l'Etat. « *Qui peut le croire ?* », a demandé l'ancien premier ministre Alain Juppé. « *On est en droit de se demander comment Manuel Valls n'est pas informé. C'est soit qu'il a menti, soit qu'il est ridicule* », a attaqué le patron de l'UMP, Jean-François Copé, qui résume là le piège tendu par l'opposition.

« *De toute façon, il perd, diagnostique un dirigeant du PS. Soit il était informé, et c'était le manipulateur. Soit il ne l'est pas, et on dit qu'il est mauvais. Donc, il ne veut pas se mettre dans l'épisode, ou plutôt, il s'en extrait. La com'de Valls, c'est : circulez, il n'y a rien à voir.* »

Mais le ministre de l'intérieur est contraint d'assumer : « *Je ne convoque pas chaque matin le DCPJ en demandant des informations sur les écoutes. C'est le monde à l'envers, on jette la suspicion sur des pratiques saines. Il ne reste plus qu'une alternative : "Soit on ment, soit on est un imbécile." Face à cela, il faut garder son sang-froid.* » Et laisser passer, une fois de plus, l'orage.

